



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2014

Présents : Mmes Du Garay, Allezard, Buffay, Folio, Monier.

M Bourdiol, Finaud, Rousset, Therme, Deloison, Michalon.

Pouvoirs : M Veissiere à Mme Buffay

M Gaillot à M Rousset

Mme Anglaret à M Bourdiol

Absents : M Magne

Secrétaire de séance : Mme Florence Buffay

Ordre du jour : - Administration générale

- Travaux

- Programme mise en tourisme des villages Auvergnats

- Service et économie

- Vie associative et scolaire

- Points divers

L'an deux mil quatorze, le 03 novembre à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la conduite de Guillaume Rousset, 1^{er} adjoint, en l'absence exceptionnelle de M. le Maire.

ADMINISTRATION GENERALE

Décision modificative : Suite à une régularisation de TVA concernant l'enfouissement des réseaux route de Teyde, le SIEG nous a fait parvenir une facture de 0.93 €. Des crédits supplémentaires doivent être inscrits au programme 124 afin de régler cette dépense. Une décision modificative permettant de transférer 0.93 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 2313 (travaux) est nécessaire. Accord unanime du conseil.

Adhésion EPF-Smaf : Les communes de SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy-de-Dôme), HERMENT (Puy-de- Dôme), BLANZAC (Haute Loire), NEUVEGLISE (Cantal), ont demandé leur adhésion à l'EPF Smaf Auvergne. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF- Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Taxe aménagement : Comme chaque année il est proposé au conseil de délibérer afin de modifier le taux de la taxe d'aménagement. Le taux actuel étant de 2%, à l'unanimité le conseil décide de pas appliquer d'augmentation.

Personnel Technique :

- Mme Christiane MORIN a été recrutée pour renforcer l'équipe technique pendant l'arrêt maladie de Rémi CHABRILLAT depuis le 15 septembre et ce jusqu'au 15 décembre. Actuellement employée par le CIAS d'Ardes Communauté au sein de l'équipe d'insertion, Mme Morin fait l'objet d'une action d' « immersion » avec le concours de Pôle Emploi. Ainsi elle est mise à disposition de la commune pour 26h / semaine et la commune a établi un contrat de travail de 9h / semaine afin d'être à temps plein. Du 15 au 31 décembre Mme Morin retournera au Chantier d'Insertion du CIAS. Compte tenu des besoins du service technique et du sérieux de Mme Morin, le conseil

décide d'ores et déjà d'employer Mme Morin sur une période d'1 à 2 mois afin de combler le retard pris sur divers projets. Accord du conseil.

- Les élus de la commission technique tiennent à rapporter l'amélioration du comportement des employés et précisent que la meilleure ambiance permet de travailler plus sereinement. Claire Folio rapporte qu'elle entend toujours les gens s'étonner sur le fait que les employés arrosent les fleurs quand il a plu ou qu'il pleut. Sylvie Monier précise que vu la densité des fleurs dans les jardinières l'eau de pluie ne pénètre pas et que les employés chargés de l'arrosage font preuve de discernement en n'arrosant que les jardinières qui en ont besoin.
- Une formation pour utiliser une mini pelle (CACES) est souhaitée pour les employés communaux, ce qui permettra de louer ponctuellement ce genre d'engin. Accord du conseil.

Personnel Scolaire :

- ATSEM : En août le conseil a décidé de recruter une personne en contrat avenir pour le poste d'ATSEM de l'école primaire. Suite à de nombreux dysfonctionnements, un climat de tension s'est installé entre Mlle BAPT et l'équipe enseignante. D'un commun accord, il a été décidé d'interrompre le contrat. Nous nous sommes rapproché de la Mission Locale qui propose Mlle DECOUZE Mélanie, elle aussi éligible au contrat avenir ; elle effectue actuellement un essai sous la forme d'un stage de deux semaines à l'école primaire. Si ce stage s'avère concluant, Guillaume ROUSSET propose que Mlle DECOUZE soit recrutée par le Maire au travers d'un contrat avenir pour une période de trois ans. Accord du conseil.
- Restaurant scolaire : Véronique MICHALON, est responsable du restaurant scolaire communal depuis septembre 2010, et agent de cantine occasionnel depuis 2006 à temps non complet. Le conseil décide au vu de son savoir faire et de son implication dans la gestion du restaurant scolaire de la titulariser au poste d'Adjoint technique de 2eme classe. Le récapitulatif de ses états de services permettra d'établir son échelon de rémunération. A suivre.

Cession terrain Haras:

Le conseil s'étonne de la lenteur de réalisation de cette vente. Le document d'arpentage établi par le cabinet GEOVAL en présence des partis en mai 2014 sur site, a été signé par Bernard VEISSIERE et renvoyé fin septembre. Vu la complexité du dossier, Monsieur GOUTTEBARGE s'est proposé de faire signer personnellement Monsieur SICARD et Monsieur PLAT et de nous retransmettre le dossier afin de le confier à Maître MANGON comme prévu par le conseil. En attente.

Vitesse de circulation dans le bourg :

Plusieurs administrés ont alerté le conseil sur la vitesse excessive de certains véhicules dans le bourg. Plusieurs voies sont concernées et la sécurité y est donc remise en question. Sur proposition de la commission « services techniques », il est proposé que seules certaines portions de rues soient délimité à 30 km/h, du Foirail à la Place croisière, du pont de la Pierre à l'ancienne maison de retraite, rue de la Recluse, Avenue du Maréchal Leclerc, rue des écoles jusqu'à la Poste. La possibilité de faire installer des « ralentisseurs » est aussi évoquée. En définitive tout le monde est d'accord pour la sécurité mais la question reste à savoir comment bien faire pour l'appliquer. Bernard VESSIERE, interpellé sur le sujet avait évoqué l'idée d'une consultation de la population. Après en avoir délibéré le conseil décide d'organiser une consultation auprès de la population. A suivre.

Site internet :

Marc DELOISON présente le cahier des charges du site internet qu'il a établi avec Rémy GAILLOT au sein de la Commission « Services et vie locale ». Les objectifs du site sont d'informer les touristes, les habitants, et de donner envie à d'autres de venir s'installer à Ardes. Son utilisation devra être simplifiée afin de permettre une réaction rapide et ponctuelle pour la mise à jour des données. Plusieurs contacts ont été pris avec des concepteurs de sites et une enveloppe de 3 à 5 000 € devra être inscrite au budget 2015 pour cette opération. A suivre.

Plan de ville: Une première ébauche d'un plan de ville est présentée aux membres du conseil pour avis. Richard FINAUD souhaiterait l'implantation en grand format d'un plan informatif dans le bourg. Guillaume ROUSSET précise que suite à la mise à jour de la signalétique par Ardes Communauté, les nouveaux panneaux vont être installés prochainement. Les éventuelles modifications ou compléments devront être communiqués d'ici fin novembre.

TRAVAUX

Appartement au 36 rue du Commerce :

Lors du dernier conseil municipal les élus avaient décidé de faire rénover l'appartement de la rue du Commerce endommagé par les anciens locataires. Aujourd'hui on s'aperçoit qu'avec l'arrêt maladie d'un des agents il est difficile de dégager du temps pour ces travaux. Trois devis sont en cours de réalisation ou d'adaptation et le conseil charge la commission des travaux de retenir l'entreprise qui effectuera les travaux et d'en informer le Conseil à la prochaine séance.

Végétalisation des talus :

Sylvie MONIER rappelle le projet de végétalisation des talus et informe les membres du conseil des difficultés à obtenir des devis ceci malgré plusieurs relances. La commission des travaux souhaite réaliser ces aménagements en interne grâce aux connaissances des employés et en s'appuyant sur des pépinières locales. Les talus du centre touristique et de l'école primaire sont prioritaires. A suivre pour garantir une réalisation pour le printemps 2015.

Travaux de voirie :

Suite aux dégâts sur plusieurs chemins communaux occasionnés par les orages de mai 2013 la commune avait obtenu une aide financière exceptionnelle de l'Etat. Après la route de Teyde réalisée au printemps 2014, le chemin de Zagat et la route des « quatre chemins » à la route du Pereyrol vont être à leur tour refaits. Le conseil souhaite qu'une solution soit trouvée pour le chemin qui va des « quatre chemins » à la route d'Anzat (non subventionné). Jacques Therme informe que les devis demandés ne sont toujours pas parvenus en Mairie et la décision sera prise au prochain conseil.

Intégration des bacs OM : Madame KOTTACK souhaite que les bacs d'ordures ménagères sis devant sa maison à la ville basse soient déplacés car ils sont scellés à son mur. Richard FINAUD précise que l'emplacement des bacs est le même qu'avant, que seul les barrières caches containers ont été ajoutées et que celle ci sont scellées dans le sol et non sur son mur.

Marie Thérèse DU GARAY déplore l'incivilité de certain. Un avertissement pourrait être apposé sur les containers qui posent problèmes pour une nouvelle fois sensibiliser la population au tri sélectif.

Il est décidé d'écrire aux habitants afin :

- D'inciter au tri des déchets en rappelant l'enjeu financier pour le contribuable et l'enjeu écologique.
- D'informer / rappeler les nouveaux lieux de regroupements des bacs,
- D'informer de la collecte des encombrants 2 fois / an pour les personnes en difficulté de plus de 65 ans,
- D'informer de la matinée de sensibilisation au compostage le 29 novembre, à l'espace dédié au dessus de la Station service.

PROGRAMME MISE EN TOURISME DES VILLAGES AUVERGNATS

Mise en peinture des façades :

La commission « Services et vie locale » présente le projet de règlement d'octroi de la prime d'aide aux travaux de mise en peinture des façades. Un règlement a été établi par la commission avec l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France. Le périmètre proposé va de la place Croisière à la place du marché aux veaux, certaines maisons place de la Fontaine et rue de la Poste. Afin de recenser les projets et besoins des propriétaires concernés par le dispositif d'aide, un courrier sera adressé aux habitants du périmètre défini ci dessus.

Local rando et WC public :

Le conseil décide de déposer ce projet au titre de la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015. Déjà proposer dans le cadre de la « Mise en tourisme des villages Auvergnats, les travaux chiffrés à hauteur de 40 000 € HT par les artisans SANCHEZ, DUMERGUE, MATEOS et l'Agence Cornu pour les panneaux, pourront commencer après l'accord de la Région. La commission « Services et vie locale » doit se réunir pour définir les informations présentes dans le local rando.

SERVICES ET ECONOMIE

Garage automobile et « Bâtiments des Haras » :

Lors du dernier conseil municipal la demande de Guillaume MERCIER relative à la création d'une activité de garagiste n'avait pas été traitée, M. THERME faisant état que M. MERCIER n'était pas intéressé par le bâtiment des Haras.

A présent, M. MERCIER a écrit sa demande (voir courrier) qui confirme sa volonté de s'engager dans un projet professionnel en se mettant à son compte par la création d'un garage :

- Mécanique agricole,
- Travaux publics,
- Entretien de véhicules automobiles
- Vente de matériels agricoles
- Magasin de petite quincaillerie, stock basique pour agriculteurs

Guillaume MERCIER précise qu'il a confirmé à M. THERME, gérant du garage situé jusqu'alors au Foirail, que le bâtiment, de surcroît sans terrain, ne pourrait convenir.

Depuis, et à la demande de M. MERCIER, la visite du bâtiment des « Harras » a été effectuée avec Guillaume ROUSSET et Rémy GAILLOT référent de la commission pour les activités économiques.

M. MERCIER confirme que ce bâtiment peut convenir sous réserve d'adaptations qu'il s'engagerait à faire si la commune est favorable à le céder.

Ce bâtiment comporte 4 logements et du stockage communal ou associatif ; M. MERCIER propose de réfléchir avec la commune à une prise en main progressive du bâtiment au fur et à mesure qu'il se libère selon des modalités qui restent à définir.

Enfin M. MERCIER précise qu'il est nécessaire de disposer d'une surface de terrain sur l'arrière du bâtiment pour le stockage de matériels ainsi que le long de la route d'Apchat pour le parc de matériel qui sera clôturé pour sa sécurité.

Un long et riche débat s'engage alors notamment sur les contraintes du bâtiment compte tenu de ses usages actuels et sur le rôle de la commune dans l'accompagnement de cette installation.

Jacques THERME, cédant, informe qu'un repreneur potentiel s'est présenté fin août (M. ORTOLA) pour l'acquisition de son garage et qu'il est dans l'attente de l'accord bancaire.

M. ROUSSET précise qu'un projet de reprise nécessite d'autres éléments à commencer par les bilans des 3 dernières années, éléments que la Chambre des Métiers n'a pu obtenir pour le projet envisagé de reprise de Guillaume MERCIER en juin puis de M. ORTOLA depuis septembre.

Sylvie MONIER, locataire actuelle de 2 des 4 logements aux Harras, fait état de son embarras car elle ne souhaite pas y rester durablement mais n'a pas connaissance des échéances.

Marc DELOISON, par ailleurs investi dans les Chars Fleuris, fait état qu'il faut avant tout penser à l'intérêt communal ; l'enjeu d'un garage à Ardes doit nous permettre de trouver les moyens de surmonter les problèmes de stockage technique et associatif.

Au final les élus s'accordent sur :

- Affirmer leur volonté de soutenir l'installation d'un garage à Ardes,
- Se donner jusqu'au 31/01/2015 pour connaître la reprise effective de l'actuel bâtiment de M. THERME par M. ORTOLA.
- Dans le cas contraire, d'informer M. MERCIER de la volonté de la commune de libérer le bâtiment des Harras, progressivement et fonction des solutions trouvées pour palier aux usages actuels.

Tous les membres du conseil sont pour, à l'exception de Sylvie MONIER et Jacques THERME qui s'abstiennent.

Collecte des encombrants :

Le conseil souhaite se positionner sur la possibilité de mettre en place un service de collecte des encombrants pour certaines catégories de la population. La collecte pourrait se faire 2 fois par an, printemps et automne, sur inscription et concernerait les personnes en difficulté âgées de plus de 65 ans.

Accord du conseil pour expérimenter cette démarche.

VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE

Projet « classe de mer » :

Florence BUFFAY présente aux membres du conseil municipal le financement prévisionnel de la classe de mer à laquelle vont participer les enfants de l'école primaire du 27 au 30 avril 2015 à Royan. 28 enfants résident sur la commune et devraient participer à ce voyage.

Ce budget d'un montant prévisionnel de 15 030 € (224.33 par élève) pourrait être réparti comme suit, 1/3 association parents d'élèves + coopérative scolaire ; 1/3 subvention des communes ; 1/3 part familiale, soit 78.78 € par élève.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 80 € par élève résident sur la commune d'Ardes et qui participeront à la classe de mer ce qui représente un montant maximum de $80 \text{ €} \times 28 = 2\,240.00 \text{ €}$ à la coopérative scolaire de l'école primaire d'Ardes sur Couze.

Demande de locaux de l'Ardoisienne :

L'association de chasse l'Ardoisienne souhaite pouvoir bénéficier d'un local pour réaliser la dépouille et la découpe du fruit de leur chasse. L'association précise que ce local doit être raccordé à l'eau et à l'assainissement et au réseau électrique. Conscient des normes à respecter le conseil n'identifie pas de locaux disponibles mais réfléchi à la demande de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

Déjections canine

Florence BUFFAY déplore l'état de l'escalier de l'école, régulièrement souillé par des « crottes de chiens ». Guillaume ROUSSET informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires suspectés et préconise l'affichage de l'arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et chats et informe des sanctions prévues en cas de non respect de celui-ci.

Cimetière :

La commission des travaux fait un état des lieux du cimetière et regrette, au vu des nombreuses concessions abandonnées, de ne pouvoir assurer un entretien complet. Marie Thérèse DU GARAY rappelle que le conseil a fait réaliser une étude en 2012 qui a établi la liste des concessions à reprendre.

Mais elle précise que pour chaque concession reprise, la commune doit se rapprocher d'une société de pompes funèbres car la destination des dépouilles est régie par le code général des collectivités territoriales: les restes doivent être enlevés puis recueillis dans un cercueil et soit ré inhumés dans l'ossuaire, soit faire l'objet d'une crémation (les cendres sont alors dispersées dans le jardin du souvenir). Toutes ces opérations aux frais de la commune. Il est donc impossible pour des raisons financières de reprendre toutes les concessions abandonnées disséminées dans le cimetière. Les membres de la commission technique soulignent la dangerosité de certains aménagements et souhaitent s'associer à Marie Thérèse DU GARAY pour établir un plan de reprise cohérent et satisfaisant aux normes de sécurité. A suivre

Contrat Lyonnaise des eaux :

Jacques THERME informe le conseil de la proposition de Monsieur BUFFET Alain, technicien du SATESE de faire un bilan sur le fonctionnement des pompes de relevages du Vivier. Celles-ci installées en 2004, semblaient être la solution la moins onéreuse et la plus technique pour raccorder le réseau d'assainissement de l'Avenue du Maréchal Leclerc au réseau de la rue de la Recluse déjà existant.

Aujourd'hui de nombreux problèmes sont constatés et les solutions préconisées par la Lyonnaise des eaux ne permettent pas d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement à longue échéance. Il est à noter que en plus de la maintenance annuelle, les pompes ont déjà coutées près de 12 500 € en diverses réparations ces dernières années. De plus les maisons sises le long du ruisseau du Vivier doivent être raccordées sur le collecteur de la rue de La Recluse. Une solution devra être trouvée pour assurer le bon fonctionnement du réseau existant et pour le raccordement des propriétés de la Recluse. Jacques THERME rappelle que le Syndicat des eaux du Cézallier peut être aussi consulté pour ses conseils et évoquer l'hypothèse de prestations à lui confier voir même de la compétence « assainissement » comme cela a été fait pour l'Eau. A suivre

Commémoration du 11 novembre :

Le 11 novembre 2014 est la date choisie par l'Etat pour débiter les commémorations du centenaire de la guerre 14/18. Ainsi durant les quatre années 2014-2018, le centenaire de la Première Guerre mondiale permettra à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens intimes qu'elle entretient avec son souvenir. En l'absence des témoins de la « Grande Guerre », aujourd'hui tous disparus, c'est désormais nous tous qui sommes dépositaire de l'héritage de Ceux de 14.

Sur proposition de Guillaume ROUSSET et afin de marquer cette commémoration et de surcroît suite à la rénovation des 3 monuments aux morts communaux, le conseil souhaite associer la population à la cérémonie qui se déroulera le 11 novembre à 11 H. Une invitation sera envoyée à chaque foyer.

Projet de territoire :

Unique, partagé et co-produit à l'échelle des 8 communautés de communes, le Projet de territoire des 8 communautés de communes se finalise.

L'étape 1 relative au contexte territorial a été présentée aux élus des 93 communes le 17 mai à Ardes.

L'étape 2 relative à la stratégie a également été présentée à tous les élus le 28 juin 2014 à Parent.

A présent l'étape 3 recense l'ensemble des fiches-actions répondant à la stratégie ; concernant la commune d'Ardes, et après discussion, le conseil s'accorde sur la transmission au Pays via Ardes Communauté des projets suivants :

- Mise en tourisme ; liaison piétonne parc animalier – centre touristique (tranche3)
- WC publics, espace rando, dans l'optique du label « plus beau village de France »
- Opération façades
- Aménagement de la chapelle de la Recluse
- Nouveaux locaux de la mairie
- Rénovation de la salle polyvalente
- Isolation des combles perdus (école, gendarmerie, poste,...) opération cocon
- Aménagement de la place du Foirail
- Etude de réhabilitation de l'église
- Columbarium au cimetière
- Qualification paysagère des espaces publics
- Collecteur d'assainissement de la ville basse
- Escalier de la Brèche
- Soccer (plateau sportif)
- Circuit touristique du bourg

Chars fleuris : Guillaume ROUSSET rappelle le souhait du conseil de réunir tous les participants à la réalisation des chars fleuris. Le conseil souhaite remercier et encourager les nombreux bénévoles impliqués dans ce projet en visionnant les photos souvenir de cette journée et en partageant le verre de l'amitié. Date à fixer.

Syndicat du Cézallier : Comme prévu dans la convention, le syndicat des eaux du Cézallier assure la mise en place des périmètres de protection et la mise aux normes des captages, travaux importants, qui confortent la commune dans son choix de cession du service de l'eau au syndicat.

Acquisition matériel : La commission services techniques et travaux fait part aux membres du conseil de leur souhait d'acquérir une lame de déneigement. Cet engin adaptable sur le tracteur permettrait d'assurer le déneigement d'un maximum de voirie et notamment les rues du bourg non accessibles aux engins de déneigement de la DDT et d'Ardes communauté.

Fréquence des réunions : Au vu de l'ordre du jour encore très riche de cette séance et sur proposition de Richard FINAUD, les élus s'accordent sur l'augmentation des fréquences de réunion. Guillaume ROUSSET fixe la prochaine séance au lundi 15 décembre à 18h.

Clôture de la séance à 22 h.